

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 14 février 2011

L'an deux mille onze et le quatorze février à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 5 février 2011, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et M. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, HUC, LAMOTHE, SANTOS, MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avait donné pouvoir : M. AUGUEUX à Mme HELAND

Etaient absentes : Mmes LARRAILLET, NADEAU.

Ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR :**

- compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2011
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- délibération fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
- vente de la parcelle B 871 par Mme TAUZIN Janine
- décharge du Pingua
- assainissement collectif
- demande de révision des bases des valeurs locatives
- extension école
- questions diverses

*Document envoyé par mail :*

- compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2011

*Document joint :*

- courrier du 18.01.2011 de M. GILLE, conseiller général pour la décharge du Pingua

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2011 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses**

Le maire explique que le budget n'étant pas voté, il est nécessaire de délibérer pour les travaux sur l'annexe du Presbytère et les frais de gestion concernant les travaux d'éclairage public du bourg (15 % du montant H.T. des travaux 46 618.06 €).

#### DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2010 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation pour réaliser la pose de quatre ralentisseurs, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 2135-87 « Installations générales agencements, aménagements des constructions » « annexe résidence du Presbytère » pour 423.00 euros
- au compte 204158-000 « Subv Equip Versées Autres Groupements » « opérations financières » pour 6 993.00 euros.

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2011.

VOTE : unanimité

### **2) délibération fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées**

Il s'agit d'amortir les frais de gestion concernant des travaux de l'éclairage public du bourg.

Mais, il est préférable de prendre une délibération de portée générale pour toutes les subventions d'équipement versées.

La Trésorerie conseille d'amortir ces subventions sur cinq ans.

## DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les articles 2041 « subventions d'équipements versées » enregistrent des dépenses de subventions versées aux organismes publics (notamment dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de tiers).

Ces subventions doivent être amorties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les frais engagés aux articles 2041 seront amortis dans un délai de 5 ans.

VOTE : unanimité

### **3) vente de la parcelle B n° 871 par Mme TAUZIN Janine**

Mme Janine TAUZIN a informé la mairie qu'elle désirait vendre la parcelle cadastrée B n° 871, sise au Bourg et d'une contenance de 7 497 m<sup>2</sup>.

Le maire distribue aux élus un plan.

Il présente l'état de l'urbanisme du lieu :

- situé en zone 1 AU du PLU voté en 2007 ; de plus présence d'un emplacement réservé (donnant l'exclusivité à la commune) de 2 775 m<sup>2</sup> dans ledit terrain, prévu par ce même document
- inclus dans la ZAD créée en 2005 instituant un droit de préemption pour une période de 14 ans
- les orientations d'aménagement du PLU prévoient un accès à la zone 1 AU par cette parcelle.

France DOMAINES a estimé la parcelle à 75 000 € (10 € le m<sup>2</sup>).

Après échanges, les élus décident d'exercer le droit de préemption et charge le Maire de mener la négociation avec Mme TAUZIN sur les bases de l'estimation de France DOMAINES.

### **4) décharge du Pingua**

Le maire rappelle le courrier de M. GILLE du 18 janvier 2011, document transmis préalablement aux élus qui informe que le Conseil Général subventionnerait les travaux de réhabilitation à hauteur de 30 % du H.T. plafonné à 300 000 euros.

L'Etat et la Communauté de Communes de Podensac seront sollicités pour le financement de ces travaux quand la décision sera arrêtée.

Pour le moment, nous sommes dans l'attente de la position de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) quant à l'aspect technique du dossier.

### **5) assainissement collectif**

Le maire détaille les trois subventions accordées par le Conseil Général pour l'assainissement collectif, suite aux relances effectuées :

- 36 000 € pour la création d'une station d'épuration n° 1
- 137 250 € pour le réseau de collecte sur les secteurs Bourg et Mareuil
- 18 000 € pour la création d'une station d'épuration n° 2.

Ces subventions représentent environ 12 % du montant des travaux.

M. GUERRERO précise que la subvention de l'Agence de l'Adour Garonne serait d'environ 120 000 €, portant le total des aides à 18 %.

En fonction de ces éléments, des simulations financières vont être réalisées.

Les banques vont être contactées pour connaître les conditions d'emprunt.

Le montage financier sera soumis à l'appréciation de la Trésorerie. Si nous avons son accord, le Conseil devra alors prendre la décision d'engager ou non les travaux en fonction des coûts estimatifs.

## **6) demande de révision des bases des valeurs locatives**

- Lors de la précédente réunion, il avait été décidé d'engager la révision.  
La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie ce jour à 18 h 30.  
Elle a examiné les 159 immeubles classés en catégorie 6 et en a demandé la révision de 77.  
Le procès-verbal de la réunion sera transmis au Centre des Finances Publiques (CDF) de Langon qui adressera un formulaire fiscal aux propriétaires concernés.
- La réunion annuelle aura lieu le lundi 4 avril à 17 heures.  
Mme PIRON (CDF) responsable de notre secteur y assistera.

## **7) extension école**

- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 février. Les dossiers d'appel d'offres seront déposés fin février début mars.
- Le dossier déposé auprès de la CAF a permis d'obtenir une subvention de 11 498 euros.

## **8) questions diverses**

- Le maire signale que la date limite de vote du budget est repoussée au 30 avril. Lors du prochain conseil municipal, le compte administratif, le compte de gestion et le taux des taxes locales (si les bases ont été reçues de l'administration fiscale) seront votés et les demandes de subventions des associations étudiées.

Mme HUC souligne qu'elle présentera le budget du RPI.

- Le maire fait part des remerciements de :

- M. MASSE du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour l'acceptation du passage du GR6 dans notre commune
- M. FAUGERE, Président de l'Association Le BOUZIG Preignacais pour la subvention qui lui a été attribuée concernant l'édification d'un ponton pour personnes à mobilité réduite.

- Le maire fait un résumé de la rencontre des administrés pujolais avec M. MEYNARD, Président de la Communauté de Communes de Podensac.

Malgré le peu de personnes présentes le jeudi 27 janvier, de nombreux échanges ont eu lieu.

- Le maire signale que le 4 juin 2011, le Marathon du Sauternais traversera notre commune : Saint-Robert, Mareuil, le Bourg, route de Landiras (espace Pierre COILLOT).

Les Pujolais concernés par le trajet seront informés.

Une publicité sera insérée dans le site et paraîtra sur le bulletin municipal.

La commune de Pujols va prêter des barrières de protection.

- Mme HUC interroge M. LAFON sur l'avancement du projet de renumérotation de certaines rues.

M. LAFON va se déplacer avec Mme DARMAILLACQ au Centre de distribution du courrier de Fargues pour connaître les modalités à respecter.

M. LAFON provoquera par la suite une réunion du groupe de travail constitué lors de la réunion du 12 novembre 2010.

Séance levée à 21 Heures 50.